

# Aventure saharienne en quad



Jours:	8
Prix:	- Vol international non inclus
Confort:	★★☆☆☆
Difficulté:	★★★★☆
📍 Désert	📍 Hors des sentiers battus
📍 Sportif	📍 Balnéaire

À **Douz**, ville originale aux aspects particuliers propres aux tribus combattives des M'razig, **le désert est là**, autour de vous. Il vous enveloppe, vous envoûte. L'horizon qui s'élargit emplit les poumons, d'une masse qui sans opprimer, sans peser, attire.

Dans la région des grands parcours, le silence est grand et l'immensité est un **appel au départ**. Plus on s'enfonce dans le désert, laissant des traces qui s'effacent avec les heures, moins on arrive à dessiner des itinéraires précis. C'est là que le raid vous invite au voyage en vous garantissant les délices et la joie exquise de l'aventure empreinte de la sécurité nécessaire.

**L'exotisme est total**. Entre regs et ergs aux dunes immenses sculptées par la houle saharienne, domaine des **dromadaires et des gazelles** où pousse une végétation étrange, il n'est pas rare, au détour d'un massif rocheux aux formes fantasmagoriques, de rencontrer quelques **nomades en quête de liberté**.

## Jour 1. Bienvenue à Djerba !



Djerba 📍

- Accueil à l'aéroport de **Djerba** et transfert dans un hôtel ou une maison d'hôtes.
- Dîner et nuit.

🍷 Dîner	Sur le lieu d'hébergement ou au restaurant
🏠 Hébergement	Hôtel ou maison d'hôtes

## Jour 2. Route vers Douz et entrée dans le désert



Djerba 📍  
🚗 210km - ⌚ 4h  
Douz 📍  
Désert 📍

### Djerba - Douz

- Petit-déjeuner et départ matinal en direction de **Douz**, la plus saharienne des **oasis tunisiennes**.

### Douz - Désert

- Déjeuner et présentation des **guides et de l'équipe d'assistance**. Briefing sur le maniement des quads et les règles de conduite et de sécurité. Départ par une piste facile afin de bien prendre en main votre véhicule et continuation sur l'**immensité de sable**. D'ergs en regs, de dunes en dunes, vous rejoindrez progressivement le **Grand Erg Oriental**.

Le **coucher de soleil** est toujours un moment magique !

- **Dîner sous les étoiles**, autour d'un feu de palmes en écoutant vos guides vous dévoiler quelques-uns des **secrets du désert**. Nuit sous **tentes berbères**.

🍳 Petit déjeuner	Hôtel ou maison d'hôtes
🍷 Déjeuner	Cuisiné par l'équipe

☺	Cuisiné par l'équipe
🍷 Dîner	Cuisiné par l'équipe
🏠 Hébergement	Bivouac sous tentes berbères

## Jour 3. Quad dans le désert



Désert 📍

- Réveil avec le soleil. Départ vers l'Est en passant des dunes de plus en plus hautes. Vos guides, connaissant parfaitement la région et le terrain, tracent l'itinéraire le mieux adapté au groupe et choisissent les lieux propices aux haltes.
- Repos et repas. Progression vers le **campement de Zmila**, détente et hébergement au campement équipé de douche, lavabo et toilettes.

☺ Petit déjeuner	Cuisiné par l'équipe
🍷 Déjeuner	Cuisiné par l'équipe
🍷 Dîner	Cuisiné par l'équipe
🏠 Hébergement	Bivouac sous tentes berbères

## Jour 4. Retour à Douz



Désert 📍  
Douz 📍

### Désert - Douz

- Levée du camp après le petit-déjeuner et départ pour une ultime journée de progression dans le **Sahara**.
- Retour à **Douz** en fin de journée.
- Installation à l'hôtel, dîner et nuit.

☺ Petit déjeuner	Cuisiné par l'équipe
🍷 Déjeuner	Cuisiné par l'équipe
🍷 Dîner	Sur le lieu d'hébergement ou au restaurant
🏠 Hébergement	Hôtel

## Jour 5. Région berbère de Matmata



Douz 📍  
🚗 90km - ⌚ 1h 30m  
Matmata 📍  
🚗 130km - ⌚ 2h 45m  
Djerba 📍

### Douz - Matmata

- Petit-déjeuner et départ pour le typique **souk artisanal** de Douz.
- Continuation vers la région berbère de **Matmata**, visite et déjeuner dans un **troglydite**.

### Matmata - Djerba

- Après-midi route vers **Djerba** par le village berbère de **Toujane** perché dans la montagne.
- Installation dans un hôtel balnéaire selon choix ou une maison d'hôtes ou un caravansérail. Dîner et nuit.

☺ Petit déjeuner	Cuisiné par l'équipe
------------------	----------------------

☰ Petit déjeuner	Hotel
🍷 Déjeuner	Cuisine locale
🍴 Dîner	Hôtel balnéaire, caravansérail ou maison d'hôtes
🏠 Hébergement	Hôtel balnéaire, caravansérail ou maison d'hôtes

## Jour 6. Farniente à Djerba



Djerba 📍

- Séjour libre en demi-pension à l'hôtel.

☰ Petit déjeuner	Hôtel balnéaire, caravansérail ou maison d'hôtes
🍴 Dîner	Hôtel balnéaire, caravansérail ou maison d'hôtes
🏠 Hébergement	Hôtel balnéaire, caravansérail ou maison d'hôtes

## Jour 7. Farniente à Djerba



Djerba 📍

- Séjour libre en demi-pension à l'hôtel.

☰ Petit déjeuner	Hôtel balnéaire, caravansérail ou maison d'hôtes
🍴 Dîner	Hôtel balnéaire, caravansérail ou maison d'hôtes
🏠 Hébergement	Hôtel balnéaire, caravansérail ou maison d'hôtes

## Jour 8. Retour à Djerba



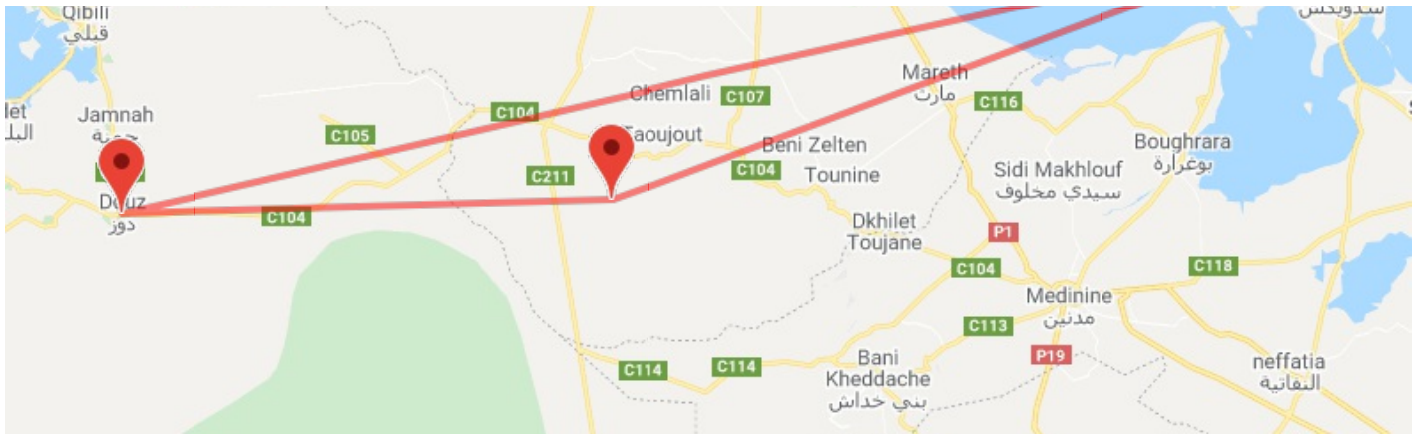
Djerba 📍

- Petit-déjeuner et transfert à l'aéroport de Djerba, assistance à l'enregistrement.
- Possibilité de prolongation sur demande.

☰ Petit déjeuner	Hôtel balnéaire, caravansérail ou maison d'hôtes
------------------	--

## Carte itinéraire





## Inclus

- Le programme tel que décrit
- Les déplacements
- Les hébergements
- 1 quad Polaris 500 cc en 4x4 permanent et 1 casque par personne
- 1 guide/instructeur
- Téléphone satellite
- Trousse à pharmacie de 1ère nécessité
- Véhicule d'assistance
- Tous les repas au désert : déjeuner léger à midi et sans alcool ; dîner cuisiné et préparé sur place
- Les boissons : eau minérale en bouteille au désert
- Nuit sous tentes, avec matelas de mousse et couvertures
- L'assistance de l'agence 24h/24
- Les autorisations obligatoires requises
- Les taxes de séjours, les frais administratifs et la TVA

## Non inclus

- L'aérien international et domestique
- Les taxes d'aéroport & visas
- Les dépenses d'ordre personnel
- Les boissons sauf eau minérale dans le désert
- Les pourboires
- L'assurance voyage & l'assistance
- Tout ce qui n'est pas indiqué dans « Inclusions »

## Informations supplémentaires

### Conditions générales de vente

### Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement [www.nomadays.fr](http://www.nomadays.fr).

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de

réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

## Modalité de paiement

### Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

### Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

## Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

## Conditions d'annulation

### Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

#### Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

#### Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

## Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

## Assurance

### ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

**CAP EXPLORER** : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

**Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.**

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.